

# Règlement intérieur

## Ecole Graduée (Graduate School) Biosphera

### Université Paris-Saclay

---

#### **Préambule**

Les Graduate Schools sont le nom d'usage des écoles graduées définies à l'article 36 des statuts de l'université Paris-Saclay.

L'université Paris-Saclay construit avec les Graduate Schools et les instituts sa stratégie de recherche et d'innovation, sa stratégie en matière de développement, de conventions et de politique partenariale, tant nationale qu'internationale avec les secteurs académiques et économiques, ainsi que sa stratégie de formation, en y associant l'École universitaire de premier cycle Paris-Saclay. Cette stratégie est instruite avec les acteurs politiques et opérationnels de ces structures de coordination que sont les composantes, les établissements-composantes, les universités membres associées et les Organismes Nationaux de Recherche partenaires.

Les présentes dispositions ont pour objet de permettre aux Graduate Schools de fonctionner.

Ces dispositions donneront lieu à un bilan présenté au conseil académique, à la date anniversaire de création des Graduate Schools. Si besoin, le conseil académique pourra proposer des modifications de ce règlement intérieur.

#### **TITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES**

##### **Article 1. Structuration pédagogique et scientifique de la Graduate School**

Biosphera est une Graduate School ancrée dans le domaine des Sciences de la Vie, qui a la particularité d'être en interaction immédiate avec les deux autres domaines de l'Université Paris-Saclay (Sciences & Ingénierie, Sciences Sociales et Humanités). De nature pluri-disciplinaire, elle mobilise un spectre de recherches fortement interconnectées du fondamental à l'appliqué incluant la plupart des domaines de la biologie et leurs interfaces : biologie animale et végétale ; écologie ; évolution ; génétique et génomique ; épigénétique ; microbiologie ; sciences des aliments ; sciences du sol ; sciences du climat et de ses interactions avec la biosphère ; sciences économiques, sociales et de gestion. Elle mobilise également des chercheurs/équipes de recherche en mathématiques et informatique appliquées.

Les thématiques de Biosphera portent sur le vivant, son évolution, naturelle ou en réponse à diverses perturbations, et ses capacités adaptatives, depuis la compréhension des mécanismes fondamentaux du vivant et ses interactions avec l'environnement biotique et abiotique, jusqu'aux questions portant sur les socio-écosystèmes et leur résilience, en lien avec les dimensions économiques, sociales et politiques de l'adaptation aux changements globaux.

Ces thématiques sont au centre d'enjeux majeurs pour le devenir des sociétés humaines et de la biosphère : la transition écologique vers des systèmes de production agricole (élevage et cultures) durables, les changements globaux, la gestion et l'usage des ressources (sols et eau), la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que de la qualité des sols et plus généralement de l'environnement, les stratégies de développement des territoires intégrant la dimension environnementale, les problématiques sociétales et environnementales liées notamment aux aliments et à l'alimentation, la transformation des bioressources et la valorisation des biodéchets. La question de la santé globale est abordée dans la GS en étudiant l'impact des pratiques agricoles sur les socio-écosystèmes (impact des stratégies de lutte infectieuse sur la faune et la flore sauvage par exemple, effets à long terme des systèmes alimentaires).

L'annexe 1 de ce règlement intérieur précise la liste des mentions de masters, écoles doctorales, et parcours de formation qui sont rattachés à Biosphera, ainsi que des laboratoires et équipes de recherche qui contribuent à la GS.

Biosphera est structurée en programmes thématiques associant différentes finalités de Master (M2), ED et les communautés de recherche. Ces programmes mêlent plusieurs mentions de Master, dans une approche interdisciplinaire, et ont pour but d'améliorer la lisibilité de l'offre progressive de formation dans Biosphera, au-delà de ses éléments constitutifs. Les programmes thématiques constituent également un espace privilégié d'animation scientifique et professionnelle des liens entre recherche et formation, et entre les niveaux Master et Doctorat. Ils ont un caractère évolutif et favoriseront l'attractivité de la GS, notamment à l'international. Ils sont détaillés dans l'annexe 2.

Les activités scientifiques de Biosphera sont structurées en deux grands domaines (voir l'annexe 2): celui des « A » (Agrosciences, Agriculture, Alimentation), et celui des « E » (Ecologie, Evolution, Environnement), qui font appel à des finalités et corpus de disciplines spécifiques, avec un socle commun (la biologie fondamentale) et des questions partagées (bio-économie, santé globale, agroécologie).

## TITRE 2 - LE CONSEIL DE LA GRADUATE SCHOOL

### Article 2. Composition

Le conseil de la Graduate-School comprend 46 membres au maximum. La composition du conseil, dans le respect des règles légales de parité et d'alternance, présente une répartition équilibrée entre d'une part les membres élus, et d'autre part les membres de droit et les membres nommés. Les conseils devront être représentatifs de la diversité des différentes thématiques et/ou disciplines de la Graduate-School. Par exception à l'article D.719-4 du code de l'éducation, il est institué un sous-collège des usagers comprenant les personnes mentionnées au II de l'article D.719-6 du même code.

- 2 élus des usagers suivant une formation de troisième cycle relevant de l'article L. 612-7 du code de l'éducation avec le même nombre de suppléants ;
- 3 élus des usagers n'appartenant pas au sous-collège précédent avec le même nombre de suppléants
- 15 élus des personnels :
  - A collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (professeurs et assimilés) (5 personnes)
  - B collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés) (5 personnes)
  - C collège des BIASS (Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques) (5 personnes).
- 24 membres de droit (dans la mesure où ils existent) :
  - (i) issus des conseils de la ou des écoles doctorales (désignés par les conseils des écoles doctorales) ou du collège doctoral (2 personnes : 1 pour ABIES et 1 pour SEVE)
  - (ii) issus des conseils de mention de master dans la limite de 6 personnes (6, une par mention)
  - (iii) représentants des opérateurs et des ONR partenaires (dans la limite d'un représentant par opérateur ou ONR partenaire, désigné par celui-ci) (7)
  - (iv) représentants des équipes de recherche de la Graduate School dans la limite de 7 personnes (6 personnes définies selon l'effectif des communautés scientifiques par thèmes : biodiversité, écologie, évolution (1) – Sciences du végétal (1) – Alimentation (1) – Sciences animales (1) – Climat et environnement (1) – SHS/Economie (1))
  - (v) le directeur et les directeurs adjoints (3 personnes)
- Entre 0 et 2 membres nommés par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition du conseil de la Graduate School réduit aux élus et membres de droit du conseil. Les membres nommés pourront en particulier contribuer à un bon équilibre entre la représentation des opérateurs de la GS le cas échéant. Lorsqu'un membre nommé cesse d'exercer ses fonctions, il est remplacé par un membre nommé par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition du conseil de la Graduate School.

Le directeur de la Graduate School préside le Conseil de la Graduate School et peut inviter des membres experts extérieurs aux réunions de ce conseil, en particulier pour représenter d'autres GS ou des projets transverses à celles-ci. **Un représentant du CAC sera invité de façon permanente.**

Les directeurs-adjoints délégués et les chargés de mission de la GS sont invités au conseil.

Nul ne peut siéger, en sa qualité d' élu, dans le conseil de deux Graduate Schools différentes.

### **Article 3 : Réunions du conseil de la Graduate School**

Le conseil de la Graduate School se réunit, au moins deux fois par an :

- sur convocation du Président du conseil
- ou sur demande écrite soutenue par au moins un quart de tous les membres du conseil adressée au président du conseil accompagnée d'un ordre du jour précis.

Le conseil peut se réunir en format élargi à des partenaires non-académiques ou des partenaires académiques internationaux nommés par le conseil de la Graduate School.

### **Article 4. Collège électoral et modalités d'élection des membres du conseil**

#### **Article 4.1. Collège électoral**

Le collège électoral correspond aux électeurs de la Graduate School comme suit :

- Les usagers inscrits dans un des masters ou une formation ou dans une école doctorale visés en annexe. Un usager inscrit dans un master ou une école doctorale associés à plusieurs Graduate Schools choisira celle à laquelle il souhaite être rattaché lors des élections ;
- Les personnels des collèges A collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (professeurs et assimilés), B collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés) et C collège des BIASS (Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé). Les personnels de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes, des organismes nationaux de recherche et des universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry-Val d'Essonne sont électeurs et sont invités à voter dans le collège de la Graduate School qu'ils choisissent.

Tous les électeurs ne peuvent voter que dans une seule Graduate School disciplinaire ou thématique.

Ils peuvent également, selon leur implication pour les électeurs des collèges A, B et C ou le rattachement de leur formation pour les usagers, voter pour l'une ou l'autre des Graduate Schools suivantes :

- Education, formation et enseignement
- Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur

Les modalités d'inscription dans les collèges électoraux seront précisées dans la note électorale.

#### **Article 4.2. Dispositions communes à toutes les Graduate Schools**

Les membres du Conseil de la Graduate School sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Il s'agit d'un scrutin secret de liste par collège distinct et au suffrage direct dans les conditions prévues aux articles D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation. Le scrutin peut avoir lieu par voie électronique sécurisée, dans les conditions fixées aux articles 2 à 17 du décret n°2011-595 du 26 mai 2011.

Lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient titulaire (cela concerne les seuls étudiants, doctorants). Lorsque le siège d'un représentant suppléant ou titulaire (sans suppléant) devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des

candidats non élus de la même liste. Lorsque le siège vacant d'un représentant titulaire ne peut plus être pourvu dans l'ordre de présentation de la liste par application des dispositions prévues au présent alinéa, il est procédé à un renouvellement partiel, dans le délai de quatre mois suivant la constatation de la vacance, non comprises les périodes de fermeture de l'Université. Il n'est toutefois pas organisé d'élection partielle lorsque la vacance survient dans les six mois précédant le renouvellement du collège dans sa totalité.

Les membres élus du conseil siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

#### **Article 5 – Comité électoral Consultatif de l'Université**

Le comité électoral consultatif de l'Université établit la note électorale et veille au bon déroulement du processus électoral.

#### **Article 6. Durée du mandat**

Le mandat des membres du conseil élus ou désignés est de quatre ans à l'exception des usagers élus pour deux ans.

#### **Article 7. Fonctionnement du conseil**

Article 7a.

Le président du conseil de la Graduate-School convoque les membres du conseil.

Article 7b.

Pour que le conseil puisse valablement délibérer il faut que la majorité de ses membres en exercice soit présente ou représentée. Lorsqu'une réunion ne peut se tenir pour défaut de quorum une nouvelle réunion doit être convoquée dans les quinze jours. La nouvelle réunion se tient alors sans condition de quorum.

Article 7c.

Lorsqu'un membre du conseil se trouve empêché d'assister à une séance, il peut donner procuration à tout autre membre, sans distinction de collège, pour voter à sa place. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux procurations. Toute procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, où elle a été donnée. Elle est adressée avant la séance ou pendant celle-ci au président ou à la personne désignée par ses soins. Un membre du conseil ayant un suppléant peut donner procuration à un autre membre élu du conseil lorsque son suppléant et lui-même sont absents.

Article 7d

Les séances du conseil de la Graduate School ne sont pas publiques.

Article 7e

Le président soumet au vote du conseil, pour la durée de son mandat, la liste des personnes invitées de façon permanente. En outre le conseil peut entendre toute personne que le Président juge utile de convoquer pour la bonne marche des travaux.

Article 7f

Les fonctions de membre du Conseil sont gratuites. Les convocations et invitations valent autorisation d'absence.

Article 7g

L'ordre du jour est établi par le président du conseil, et s'impose à lui dans le cadre de l'article 3. Sur la demande de deux des membres du conseil, et jusqu'à la veille de l'instance, un point peut être rajouté à l'ordre du jour. Si, du fait d'une situation d'urgence, un vote est demandé au Conseil sur ce point ajouté, celui-ci devra décider, à la majorité absolue, s'il s'estime suffisamment éclairé pour prendre la décision demandée. L'ordre du jour doit comporter la mention « Questions diverses ».

Article 7h

Les décisions font l'objet d'un vote à main levée ou à bulletin secret dans le cas d'une demande expresse d'au moins un membre du conseil.

#### Article 7i

En cas d'égalité des votes, la voix du président du conseil est prépondérante.

#### Article 7j

Les votes relatifs au budget sont acquis par la majorité absolue des membres en exercice composant le conseil.

#### Article 7k

Un relevé de décisions est établi à l'issue de chaque conseil. Il est accessible à tous les membres de l'Université Paris-Saclay. Ce relevé peut être complété par des explications de vote, à la demande des membres présents.

#### Article 7l

A la demande, formulée en début de séance par au moins 1/3 des membres présents, un procès-verbal peut être établi. Il a pour fonction de relater les discussions et les décisions comprenant le résultat des votes. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil au début de la séance suivante du Conseil.

Un membre du conseil désirant que son intervention figure intégralement au procès-verbal, doit remettre le texte de son intervention au président du conseil de préférence avant la séance du conseil et au plus tard lors de la séance du Conseil concernée.

Les modalités générales (modalités de vote électronique, modalité de tenue de séance en non-présentiel, suspension de séance, ...) sont possibles via la réglementation en vigueur (ordonnance de 2014 relative aux délibérations à distance – applicable également hors période de crise sanitaire)

### **Article 8 - Attributions du Conseil**

Les attributions du Conseil de la Graduate School sont les suivantes :

- Participe à l'élaboration de la stratégie de recherche, d'innovation, de formation et d'ouverture à l'international de l'université dans son périmètre ;
- Emet un avis sur l'organisation et l'évolution des formations de niveau M, D, et des programmes de recherches et de formation thématiques ;
- Emet un avis sur les demandes d'accréditation de formations et les projets de nouvelles formations du périmètre de la Graduate School ;
- Participe à la définition des appels à projets internes à l'université ;
- Définit une politique de plateformes, en cohérence avec celle de l'université, sur son périmètre ;
- Exprime ses besoins de ressources humaines en formation et recherche ;
- Propose les conseillers HDR couvrant ses thématiques ;
- Crée toute commission ou comité qu'il estime utile ;
- Coordonne l'action de la Graduate School avec les autres Graduate Schools de l'Université et avec les « objets transverses » et/ou interdisciplinaires de l'Université.
  
- Est compétent pour instruire à son niveau et décider dans son périmètre sur :
  - Les appels à projets internes à la Graduate School ;
  - La répartition des crédits alloués à la Graduate School, dans le respect de ses missions, excepté crédits fléchés par le conseil d'administration de l'université de façon exceptionnelle ;
  - Les activités d'animation, de programmation commune et de prospective en recherche transversales aux entités de la Graduate School ;
  - Le développement ou la poursuite de partenariats (nationaux, internationaux, socio-économiques) en cohérence avec la stratégie de l'université ;
  - Les mesures d'accompagnement des étudiants et des doctorants vers leur projet professionnel, en accord avec celles décidées en CFVU et en collège doctoral ;

- Les mesures favorisant l'accueil des étudiants et des doctorants dans les laboratoires de recherche en accord avec celles décidées dans les conseils et commissions de l'université, en particulier CFVU et collège doctoral.
- Est compétent pour instruire à son niveau et/ou émettre un avis dans son périmètre sur :
  - Les projets de nouveaux laboratoires et structures de recherche ;
  - La déclinaison locale de la politique de soutien aux chercheurs et jeunes chercheurs ;
  - Les appels à projets extérieurs nécessitant un arbitrage de l'université.
- Est informé sur :
  - La nomination des directeurs d'unités dans son périmètre ;
  - La nomination des directeurs d'Ecoles Doctorales dans son périmètre ;
  - La nomination des responsables de mentions de master dans son périmètre.

S'il existe, les attributions du conseil de la Graduate School élargi font l'objet d'une délibération concomitante à celle de la désignation des partenaires non-académiques ou des partenaires académiques internationaux.

### **TITRE 3 – LE DIRECTEUR ET L'EQUIPE DE DIRECTION**

#### **Article 9 - Directeur et équipe de direction**

Le directeur est désigné parmi les personnels des collèges A et B des chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants de la Graduate School. Son mandat est de quatre ans renouvelable une fois. Il est nommé par le comité de direction élargi de l'université après avis du conseil de la Graduate School sur proposition du coordinateur en lien avec les opérateurs et les ONR partenaires.

Son mandat prend fin à la désignation de son successeur.

Le Directeur :

- Est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de recherche et de formation de la Graduate School ;
- Est en charge d'établir un bilan tous les deux ans auprès du conseil académique et sur demande de ce dernier ;
- Prépare les réunions du conseil avec le bureau, si celui-ci est constitué ;
- Est responsable de l'organisation des conseils ;
- Préside le conseil ;
- Représente la Graduate School au conseil académique et pour toutes autres attributions à définir ;
- Siège en qualité d'invité au conseil académique.

L'équipe de direction de la Graduate School (directeur, directeurs-adjoints et directeurs-adjoints délégués et toute personne que le directeur souhaite associer) est une équipe plurielle qui tient compte de la diversité des opérateurs et des ONR partenaires, qui couvre les missions de la Graduate School et qui garantit les liens opérationnels avec le coordinateur, les opérateurs et les ONR partenaires.

Le directeur constitue son équipe de direction avec les opérateurs et les ONR partenaires. La nomination du directeur et des directeurs adjoints en charge de la formation et de la recherche est validée par le comité de direction élargi de l'université.

Le mandat de l'équipe de direction prend fin avec le mandat du directeur.

#### **Article 10 : Bureau de la Graduate School**

Un bureau sera établi.

Il est constitué du directeur, des directeurs adjoints, des directeurs-adjoints délégués et chargés de mission s'ils existent, **et d'autres membres élus (au moins un de chaque collège) et membres de droit du conseil de la Graduate School ainsi que d'un responsable administratif.** Il est chargé de préparer et suivre les dossiers relatifs aux

principaux domaines d'actions de la Graduate School. Le mandat du bureau prend fin avec celui du directeur. Le bureau est désigné par le directeur et validé par le conseil de la Graduate School.

#### **TITRE 4 – LE COORDINATEUR**

##### **Article 11 : Le coordinateur**

Le coordinateur est une composante, un établissement-composante, une université membre-associée, opérateur de la Graduate School. Le coordinateur de Biosphera est AgroParisTech.

Le coordinateur contribue à la coordination et à la cohérence des moyens aussi engagés par les différents opérateurs pour assurer le fonctionnement de la Graduate School.

Le directeur/président de l'entité coordinatrice est responsable de l'exécution du budget de la Graduate School et représente la Graduate School devant le comité de direction et le conseil d'administration de l'université. Il est invité permanent au conseil de la Graduate School.

#### **TITRE 5 – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

##### **Article 12**

La Graduate School dispose d'un budget propre issu des moyens de l'IDEX, des moyens fournis par les opérateurs de la Graduate School, ainsi que de ressources propres.

##### **Article 13. Règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur cadre des Graduate Schools sera annexé au règlement intérieur de l'Université. Toute modification du règlement intérieur de la Graduate School concernée est votée au préalable par le conseil de la Graduate School.

Le règlement intérieur de chaque Graduate School sera soumis au vote des membres du conseil académique.

#### **TITRE 6 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

##### **Article 14 – Conseil provisoire de chaque Graduate School**

Dans les six mois qui suivent l'adoption du présent règlement intérieur par le Conseil d'Administration de l'Université, des élections concernant les seuls personnels sont organisées pour pourvoir les instances de chaque Graduate School.

Les élections concernant les élus étudiants seront quant à elles organisées dans les quatre mois qui suivent la première rentrée universitaire.

Jusqu'aux élections des personnels, un conseil provisoire de chaque Graduate School est créé. Il exerce les compétences du conseil de la Graduate School et comprend :

- Les préfigureurs de la Graduate School ;
- Le directeur et les directeurs-adjoints formation et recherche (si différents des préfigureurs) ;
- Un représentant de chaque opérateur et chaque ONR partenaires de la Graduate School ;
- Un représentant issu des conseils de la ou des écoles doctorales (désigné par les conseils des écoles doctorales) ou du collège doctoral ;
- Un représentant de chaque mention de master, dans la limite de six personnes ;
- Représentants des équipes de recherche de la Graduate School dans la limite de 7 personnes ;
- Un élu du personnel issu des instances de l'université, de préférence du conseil académique ;
- Un élu usager issu des instances de l'université, de préférence du conseil académique.

En cas de nécessité de réunir le conseil postérieurement à la proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des représentants des personnels et antérieurement à la proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des représentants des usagers, les usagers sont représentés par l'élu usager du conseil provisoire.

Le directeur et les directeurs-adjoints formation et recherche sont désignés conformément à l'article 9 du présent règlement et exercent leur mandat jusqu'à la désignation du conseil de la Graduate School. A cet effet, Le directeur/président de l'entité coordinatrice, ou son représentant, convoque et préside le conseil provisoire pour la désignation de cette équipe de direction restreinte.

## **ANNEXES AU REGLEMENT INTERIEUR**

Annexe 1 : présentation synthétique de Biosphera

Annexe 2 : structuration de la GS en domaines scientifiques et programmes thématiques

## 1. Biosphera - présentation synthétique

La Graduate School Biosphera offre un programme de recherche et de formation interdisciplinaire à vocation fondamentale et appliquée, dédié aux sciences du vivant et aux interactions entre le vivant et ses environnements afin de répondre aux enjeux liés au devenir de la biosphère et de nos sociétés. Les thématiques de Biosphera incluent : la transition écologique vers des systèmes de production agricole (élevage et cultures) durables ; les changements globaux et leurs impacts ; la gestion et l'usage des ressources (sols et eau) ; la préservation de la biodiversité, des services écosystémiques et plus généralement de l'environnement ; les stratégies de développement des territoires intégrant la dimension environnementale ; les questions liées aux aliments et aux transitions alimentaires ; la transformation des bioressources et la valorisation des biodéchets. La GS Biosphera aborde ces enjeux en y intégrant leurs dimensions sociales, économiques et politiques, en y associant les problématiques de santé globale ou écosystémique. Elle mobilise un spectre de recherches fortement interconnectées du fondamental au finalisé : biologie animale et végétale ; écologie ; évolution ; génétique et génomique ; épigénétique ; microbiologie ; sciences des aliments ; sciences du sol ; sciences du climat et de ses interactions avec la biosphère ; sciences politiques, sciences économiques, sociales et de gestion. Elle mobilise également des chercheurs/équipes de recherche en mathématiques et informatique appliquées.

The Biosphera Graduate School offers an interdisciplinary research and training programme spanning fundamental and applied sciences, focusing on life sciences and on the interactions between living organisms and their environment. Biosphera engages the key issues faced by the biosphere and human societies in the 21st century, and addresses the following topics: the ecological transition towards sustainable agricultural production systems (livestock and crops); global change and its multi-faceted impacts; the management and use of natural resources (soil and water); the preservation of biodiversity, ecosystem services and more generally environmental stewardship; territorial development strategies factoring environmental aspects; issues related to food, nutrition and dietary transitions; the transformation of bioresources and the valorization of bio-waste. The Biosphera Graduate School tackles these issues by integrating their social, economic and political dimensions, and by associating global or ecosystem health issues. It mobilizes a spectrum of highly interconnected research areas and disciplines: animal and plant biology; ecology; evolution; genetics and genomics; epigenetics; microbiology; food sciences; soil sciences; climate sciences and climate-biosphere interactions; political, economic, social and management sciences. It also mobilizes research teams in applied mathematics and computer sciences.

### *Ecoles Doctorales*

**ABIES**, Agriculture Alimentation Biologie Environnement Santé ; **SEVE**, Sciences du végétal : du gène à l'écosystème ; **SDSV** : Structure et Dynamique des systèmes vivants ; **ED129** : Sciences de l'environnement Ile de France.

### *Masters*

**AETPF** : Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt ; **BEE** : Biodiversité, écologie, évolution ; **BIP** : Biologie Intégrative et Physiologie ; **EEET** : Economie de l'Environnement, de l'Energie

et des Transports ; **GTDL** : Gestion des Territoires et Développement Local ; **NSA** : Nutrition et Sciences des Aliments

*Unités de recherche dont une ou plusieurs équipes sont rattachées à Biosphera (avec leurs acronymes entre parenthèses)*

Agronomie

Biologie de la Reproduction, Environnement, Epigénétique, et Développement (BREED)

Biologie Gestion des Risques en agriculture (BIOGER)

Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED)

Cultures, Environnements, Arctique, Représentations, Climat (CEARC)

Écologie fonctionnelle et écotoxicologie des agroécosystèmes (ECOSYS)

Ecologie, systématique et évolution (ESE)

Economie Publique + Alimentation et Sciences Sociales (ECOPUB ; ALISS)

Génétique Animale et Biologie Intégrative (GABI)

Génétique Quantitative et Evolution – Le Moulon (GQE)

Génomique métabolique

Hydrosystèmes Continentaux Anthropisés-Ressources, Risques, Restauration (HYCAR)

Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)

Institut de chimie des substances naturelles (

Institut des Sciences des Plantes Paris-Saclay (SPS)

Institut Jean-Pierre Bourgin (IJPB)

Laboratoire Evolution, Génomes, Comportement, Ecologie (EGCE)

Laboratoire Génie des Procédés et Matériaux (LGPM)

Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE)

Mathématiques et Informatique Appliquées, du Génome à l'Environnement (MAIAGE)

Microbiologie de l'Alimentation au Service de la Santé Humaine (MICALIS)

Modélisation Systémique Appliquée aux Ruminants (MOSAR)

Physiologie de la Nutrition et du Comportement Alimentaire (PNCA)

Procédés Biotechnologiques au service de l'Environnement (PROSE)

SayFood

Sciences de l'Animal et de l'Aliment de Jouy (SAAJ)

Sciences pour l'Action et le Développement : Activités, Produits, Territoires (SAD-APT)

Signalisation, Noyaux et Innovations en Oncologie

Virologie et Immunologie Moléculaires (VIM)

*Communautés Scientifiques Thématiques*

- EUR Saclay Plant Sciences (EUR-SPS)
- Institut de Convergence Changement climatique et usage des terres (CLAND)
- Communautés de recherche du LabEx Biodiversité, Agroécosystèmes, Société, Climat (C-BASC)
- Institut Diversité et Ecologie du Vivant (IDEEV)
- Sciences Animales Paris-Saclay (SAPS)
- Tara Oceans Systems Ecology & Evolution (TO-SEE)
- Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL)

*Chiffres clés*

6 Mentions de Master et 29 parcours de M2, 4 Ecoles Doctorales (dont 2 en support), 11 Programmes Thématiques

Environ 650 étudiants de Master, 300 doctorants, 100 équipes de recherche dans 29 unités.



Annexe 2. Structuration de Biosphera en programmes thématiques (par ordre alphabétique). Les programmes sont adossés aux communautés de recherche correspondant à leurs domaines (voir annexe 1).

Intitulé du programme	Finalités de Master associées	Ecoles Doctorales
Agrosociences, agroécologie	Agroécologie, Connaissances, Territoires et Société / De l'agronomie à l'agroécologie / Ingénierie des produits et des procédés / Biological and Chemical Engineering for a Sustainable Bioeconomy / Climate, land use and ecosystem services / Gestion des sols et services écosystémiques / Innovation en qualité et productions végétales	ABIES, SEVE
Bioéconomie	Biological and Chemical Engineering for a Sustainable Bioeconomy / Economie du Développement Durable et de l'Environnement / Economie de l'alimentation durable / Gouvernance de la transition écologique et sociétés / Analyse économique et Gouvernance des risques / Ingénierie des produits et des procédés	ABIES
Biologie synthétique	Systems and Synthetic Biology	ABIES, SEVE
Ecologie, évolution, ingénierie écologique	Ecologie évolutive et fonctionnelle / Ecologie de la conservation, ingénierie écologique : recherche et expertise / Agroécologie, Connaissances, Territoires et Société / Gestion des sols et services écosystémiques / Climate, land use and ecosystem services / Approche écologique du paysage / Gouvernance de la transition écologique et sociétés	ABIES, SEVE
Economie de l'Environnement	Economie de l'Energie / Economie du Développement Durable et de l'Environnement / Modélisation Prospective : Economie, Environnement, Energie / Economie de l'alimentation durable / Analyse économique et Gouvernance des risques	ABIES
Génomique Environnementale	Biodiversité, Génomique et Environnement	SEVE, SDSV
Sciences de l'Animal	Predictive and Integrative Animal Biology/ Biodiversité, Génomique et Environnement / Ecologie de la conservation, ingénierie écologique : recherche et expertise / Agroécologie, connaissances, territoires et société / Ecologie Evolutive et Fonctionnelle	ABIES, SDSV
Sciences de l'Environnement	Climate, land use and ecosystem services / Toxicologie, environnement, santé / Pollution chimique et Gestion Environnementale / Gestion des sols et services écosystémiques	ABIES, ED129
Sciences des aliments, Nutrition, Alimentation	Analyse des risques sanitaires liés à l'alimentation / Food Innovation and Product Design / Microbiologie et génie biologique / Nutrition Santé / Economie de l'alimentation durable / Ingénierie des produits et des procédés	ABIES
Sciences du végétal	Plant sciences / De l'agronomie à l'agroécologie / Innovation en qualité et productions végétales	ABIES, SEVE

Territoires et Sociétés	Agroécologie, Connaissances, Territoires et Société / Dynamiques des pays émergents et en développement / Gouvernance de la transition écologique et sociétés / Approche écologique du paysage / Théorie et démarche du projet de paysage	ABIES, SHS
-------------------------	---	------------